

## PREAVIS N°38/2025

de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au financement de la réfection des  
chaussées

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### PRÉAMBULE

Au printemps 2006, le Conseil communal a accordé un crédit pour la réalisation des travaux de réfection des rues de notre village et la mise en séparatif. Aujourd'hui, ces rues présentent des signes de dégradation. Plusieurs zones de fissuration sont visibles, bien qu'elles se limitent pour l'instant à la couche de roulement.

La Municipalité a également procédé à une analyse visuelle des différentes routes communales. Certaines sont trop dégradées et nécessitent une réfection totale de la chaussée ; elles feront partie, à court terme, d'un autre préavis. Pour d'autres, il est préférable de réaliser prochainement des colmatages de fissures.

Les entrées et sorties du giratoire à l'entrée sud de la localité, fortement dégradées, sont devenues très dangereuses pour les cyclotouristes. Une réfection plus importante doit impérativement être réalisée pour la sécurité de tous (voir photo en annexe).



## OBJECTIF DU PREAVIS

La Municipalité souhaite réaliser ce projet avec pour objectif principal la réfection d'une partie des routes de notre commune. Un entretien régulier des surfaces de voirie permet d'allonger la durée de vie de l'ensemble de nos rues, en évitant à court terme des interventions trop onéreuses.

## TRAVAUX A EFFECTUER

La méthode proposée est un colmatage des fissures. Ce système d'entretien rapide consiste à un nettoyage à haute pression d'air et ensuite à faire pénétrer une masse bitumeuse fortement polymérisée coulée à chaud afin de redonner une parfaite étanchéité aux chaussées.

Pour le giratoire au sud de notre village, la technique consiste à appliquer une ECF localisée sur les zones impactées par des pelades ou des nids de poule. Le système ECF MINI Mac I est une microcentrale mobile d'enrobé coulé à froid, conçu spécialement pour les réparations localisées de dégâts routiers. Cette façon de faire est conçue pour redonner un profil et une étanchéité à la chaussée par un contrôle de dosage précis et automatisé. Son application est réalisée rapidement et permet une remise en circulation en 2 heures par zone traitée.

## SECTEURS ET COÛTS

Une demande d'offre par secteur a été demandée afin de mieux contrôler les coûts des travaux et les mètres linéaires à traiter.

SECTEUR	Rue - Lieu	Mètre linéaire	Montant en CHF
1	Rte de Jaquetan	6'750	19'237.50
2	Rte des Vernes	4'000	11'400.00
3	Vurziers - Montjoux	1'250	3'562.50
4	De la Bâtie	625	1'781.25
5	Des Salines	1'750	4'987.50
6	Accès ZI Les Vernes	1'360	3'876.00
7	RC 780	5'000	14'250.00
9	Du Pré-de-la-Cava	750	2'137.50
10	Des Prés-Clos	4'320	12'312.00
11	ZI Prés-Clos	1'000	2'850.00
<b>Total</b>		<b>26'805</b>	<b>76'394.25</b>
Entrées et sorties giratoire	Sortie Roche direction Aigle		9'500.00
Installation de chantier			1'050.00
Divers et imprévus			5'000.00
		<b>Tal H.T.</b>	<b>91'944.25</b>

## MARQUAGE AU SOL

Concernant les entrées et sorties du giratoire situées à l'entrée sud, un marquage au sol sera nécessaire après les travaux. Il comprendra 4 sorties de giratoire, 4 entrées sur RC avec cédez-le-passage, ainsi que les passages piétons existant.

## RECAPITULATIF DES COÛTS

Installation de chantier	CHF 1'050.00
Colmatages des fissures	CHF 76'394.25
Giratoire (nids de poules et affaissement)	CHF 9'500.00
Divers et imprévus	CHF 5'000.00

---

Total H.T.	CHF 91'944.25
TVA 8.10%	CHF 7'447.50

Marquage au sol TTC	CHF 6'623.65
TVA 8.10%	CHF 583.80

**TOTAL T.T.C** **CHF 106'599.20**

Un montant de CHF 106'600.00 sera prélevé au fond de réserve « travaux », lequel s'élève actuellement à CHF 1'630'976.23 et dont un prélèvement supplémentaire de CHF 620'525.73 a déjà été prévu dans les préavis antérieurs.

## CONCLUSIONS

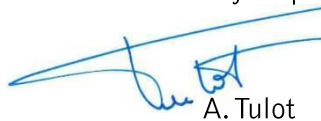
En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 38/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de la réfection des chaussées ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis ;
  2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 106'600.00 TTC ;
  3. De financer ce montant par un prélèvement sur les liquidités ordinaires ;
  4. De prélever un montant de CHF 106'600.00 sur le fond de réserve travaux (9282.3).

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



A. Tulot



la Secrétaire

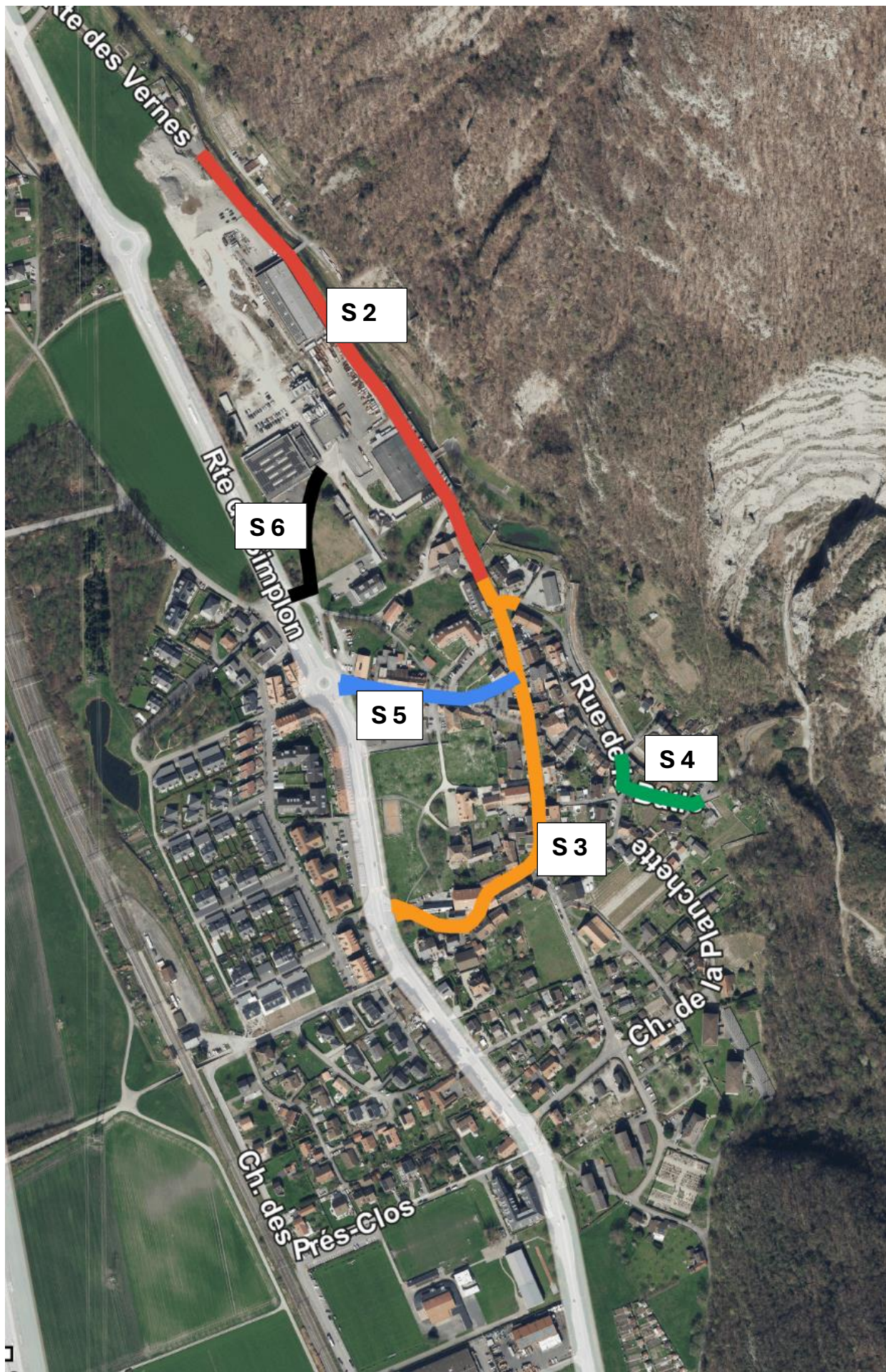


R. Duronio

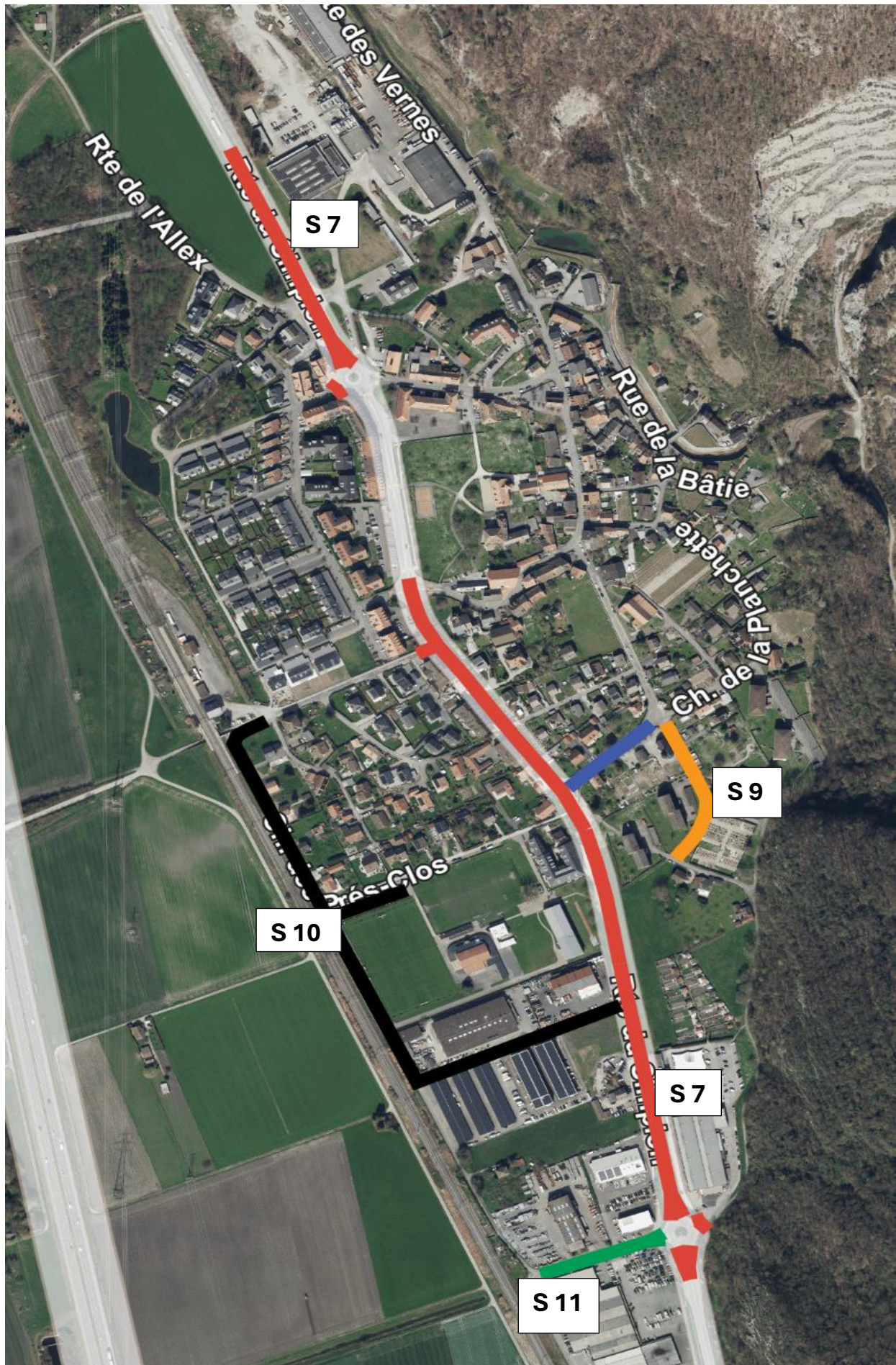
Adopté en séance de Municipalité le mardi 25 février 2025

Annexes : plan des secteurs

Les Vernes – Les Vurziers Montjoux – Les Salines – ZI les Vernes – La Bâtie



RC 780 – Prés Clos – ZI Prés Clos – Saint-Bernard – La Cava



# Route des Vernes

